

Rapport d'activité du SYSEG

2018



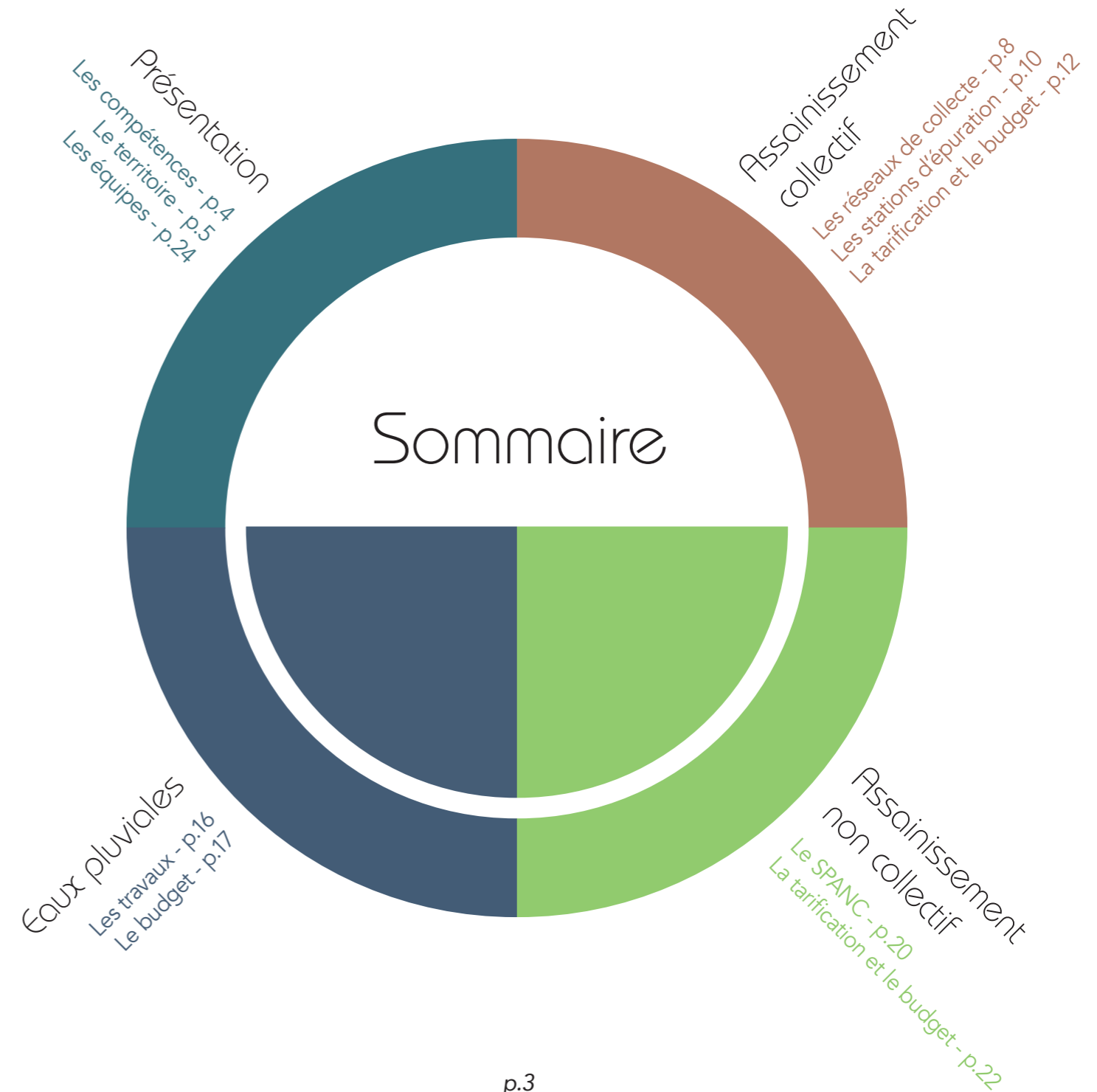
# Intégrer les eaux pluviales à notre cadre de vie

La pluie est souvent mal qualifiée. Le temps est pluvieux et l'on dit qu'il fait moche. L'eau de pluie est pourtant indispensable, sans elle pas de vie, pas d'arbres, pas de fleurs, pas d'espaces verts... mais une ville minérale triste sans ombre et sans fraîcheur, suffocant sous le soleil, dans un contexte d'un réchauffement climatique amorcé. Il est temps de redonner à l'eau de pluie la place qu'elle mérite dans nos villes et nos communes. Cessons de la cacher dans des tuyaux. Intégrons la gestion des eaux de pluie en amont de chaque projet d'urbanisme en lien avec nos communes, nos communautés de communes et d'agglomération.

Transformons l'eau de pluie en véritable atout pour nos lieux de vie. Apportons aux paysages urbains cette touche

aquatique qui participe à l'amélioration du cadre de vie tant plébiscité par nos citoyens. Offrons aux habitants des mares, des noues végétalisées, des libellules, des roseaux... des paysages diversifiés riches en biodiversité. Ces aménagements paysagers sont la solution pour gérer durablement et efficacement les eaux de pluie. Ils permettent à la goutte d'eau de s'infiltrer au plus proche de son point de chute et limitent les phénomènes de ruissellement et d'inondation tout en participant à la recharge des nappes phréatiques du Garon, du Gier et du Rhône.

**Gérard FAURAT**  
Président du SYSEG



# Le territoire

Beauvallon	Montagny
Brignais	Mornant
Chabanière	Orléanas
Chaponost (ZI des Troques)	Riverie
Chaussan	S'-Laurent-d'Agnay
Echaldas*	S'-Romain-en-Gier*
Loire-sur-Rhône*	Taluyers
Millery	Vourles

\*Adhésion par l'intermédiaire de Vienne Condrieu Agglomération

## 15 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Le SYSEG assure la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Ces opérations nécessitent la création, la gestion et l'entretien de différents ouvrages. La Métropole de Lyon a confié au SYSEG le transport et le traitement des effluents des communes de Givors et Grigny par voie de convention jusqu'au 31 décembre 2027.

## 16 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) du SYSEG assure :

- le contrôle de bon fonctionnement des systèmes existants,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- la prestation de vidange,
- l'organisation d'opérations de réhabilitations groupées.

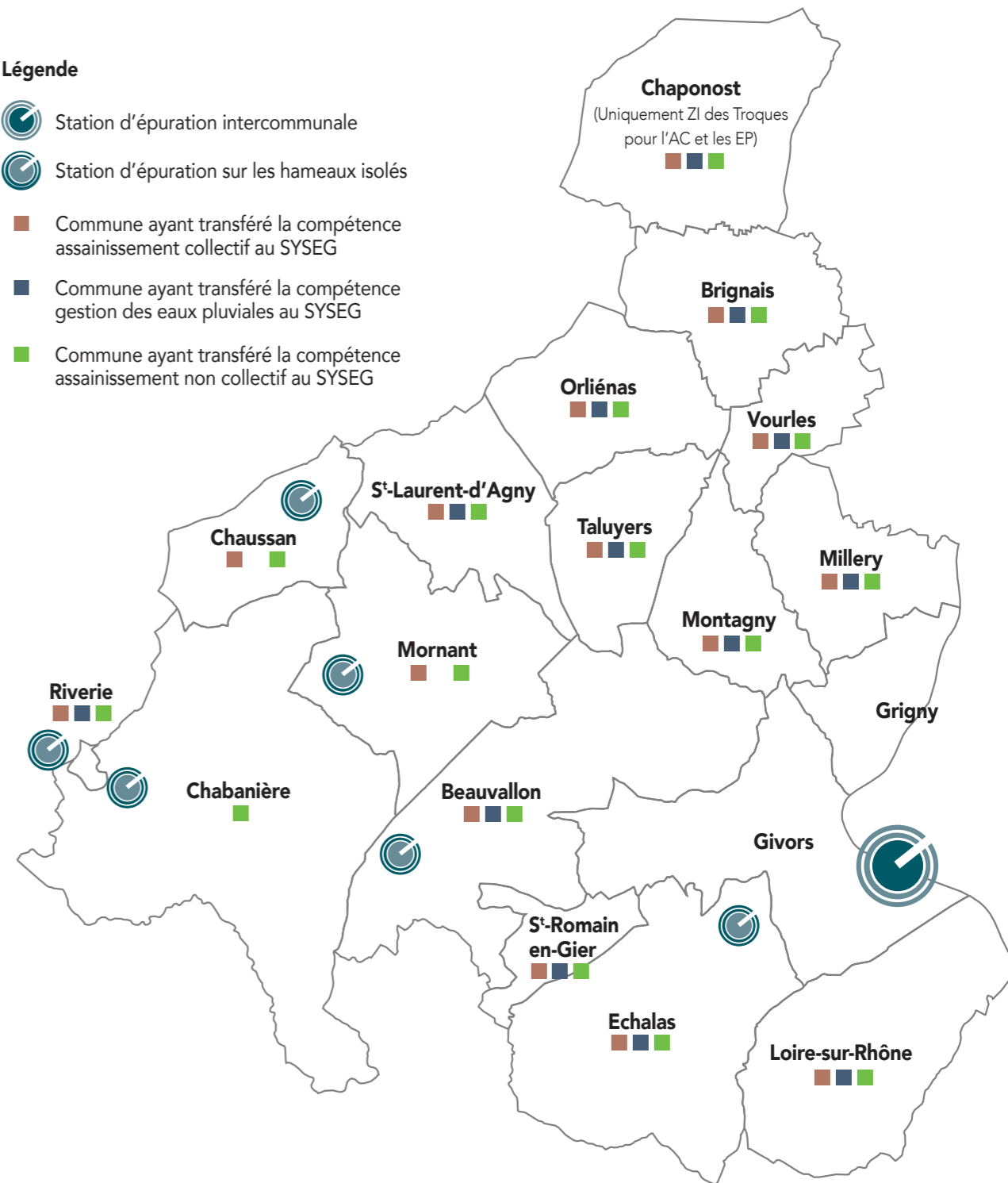
## 13 COMMUNES CONCERNÉES PAR LE TRANSPORT DES EAUX PLUVIALES (EP)

Le SYSEG assure la création, la gestion et l'entretien :

- des réseaux séparatifs canalisés,
- des bassins de rétention d'eaux pluviales.

### Légende

- Station d'épuration intercommunale
- Station d'épuration sur les hameaux isolés
- Commune ayant transféré la compétence assainissement collectif au SYSEG
- Commune ayant transféré la compétence gestion des eaux pluviales au SYSEG
- Commune ayant transféré la compétence assainissement non collectif au SYSEG



# AC

assainissement collectif



Sur le territoire du SYSEG, on recense plus de 7 600 regards permettant de contrôler l'écoulement des eaux usées et des eaux pluviales.

A Orléanas, les travaux de mise en séparatif des réseaux ont concerné l'ensemble du centre bourg, comme ici rue des Veloutiers.



De gauche à droite :

Signature du Contrat de délégation de service public le 20 octobre 2018 entre le SYSEG - représenté par Gérard Faurat (Président) - et VEOLIA - représenté par Cyril Chassagnard (Directeur Régional Centre-Est) - pour une durée de 6 ans.

Reprise d'un réseau unitaire route d'Echalas à S'-Romain-en-Gier.

Utilisation de la technique du chemisage pour la réhabilitation d'une canalisation à Loire-sur-Rhône.



## PRINCIPAUX TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

### • Loire-sur-Rhône

Travaux de mise en séparatif des réseaux sur les rues Etienne Flachy et du Marme. Création d'un réseau d'eaux usées sur un linéaire de 925 mètres. Raccordement d'une cinquantaine d'habitations anciennement branchées sur le réseau unitaire. Ce dernier a été préservé pour transporter exclusivement les eaux pluviales jusqu'au Rhône.

**Montant des travaux : 241 000 € HT**

Réhabilitation de la dernière tranche du collecteur d'eaux usées sous le ruisseau du Siffet par chemisage de la canalisation existante, technique consistant à faire passer dans l'ancienne canalisation une gaine souple en fibre de verre et en résine se solidifiant sous l'effet de l'utilisation d'une rampe de lampes à ultra violet.

**Montant des travaux : 24 300 € HT**

### • Orléanas

Travaux de mise en séparatif des réseaux au centre bourg. Création de 235 mètres linéaires de canalisations d'eaux usées et raccordement de 19 boîtes de branchements. Réutilisation de l'ancien réseau unitaire pour le transport des eaux pluviales, et création de 150 mètres linéaires de nouveaux réseaux d'eaux pluviales. Raccordement de 20 boîtes de branchements.

Une seconde phase de travaux du même type se déroule en 2019, elle sera complétée par la création de deux bassins de rétention des eaux pluviales.

**Montant de la première phase de travaux : 131 000 € HT**

### • S'-Romain-en-Gier

Suite à l'éventrement d'une canalisation située dans un talweg survenue en juin lors d'un orage particulièrement violent, une canalisation de transport des eaux usées a été installée provisoirement le long de la route départementale D103E sur environ 300 mètres pour un coût de 42 500 € HT. Des travaux de reprise du réseau initial ont été effectués en septembre avec un déplacement de celui-ci sous la route départementale.

**Montant des travaux : 174 000 € HT**

### • Travaux divers sur le territoire

Reprises de mauvais branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales, reprises de canalisations, extensions et dévoiement de réseaux.

**Montant des travaux : 114 000 € HT**

## Exploitation du service

• La collecte, le transport et la dépollution des eaux usées s'effectuent sous la forme d'une délégation de service public assurée jusqu'au 30 juin 2018 par SUEZ eau France, puis par VEOLIA Eau sur l'ensemble du territoire du SYSEG dans le cadre d'un contrat d'affermage pour une durée de 6 ans (juillet 2018 à juillet 2024).

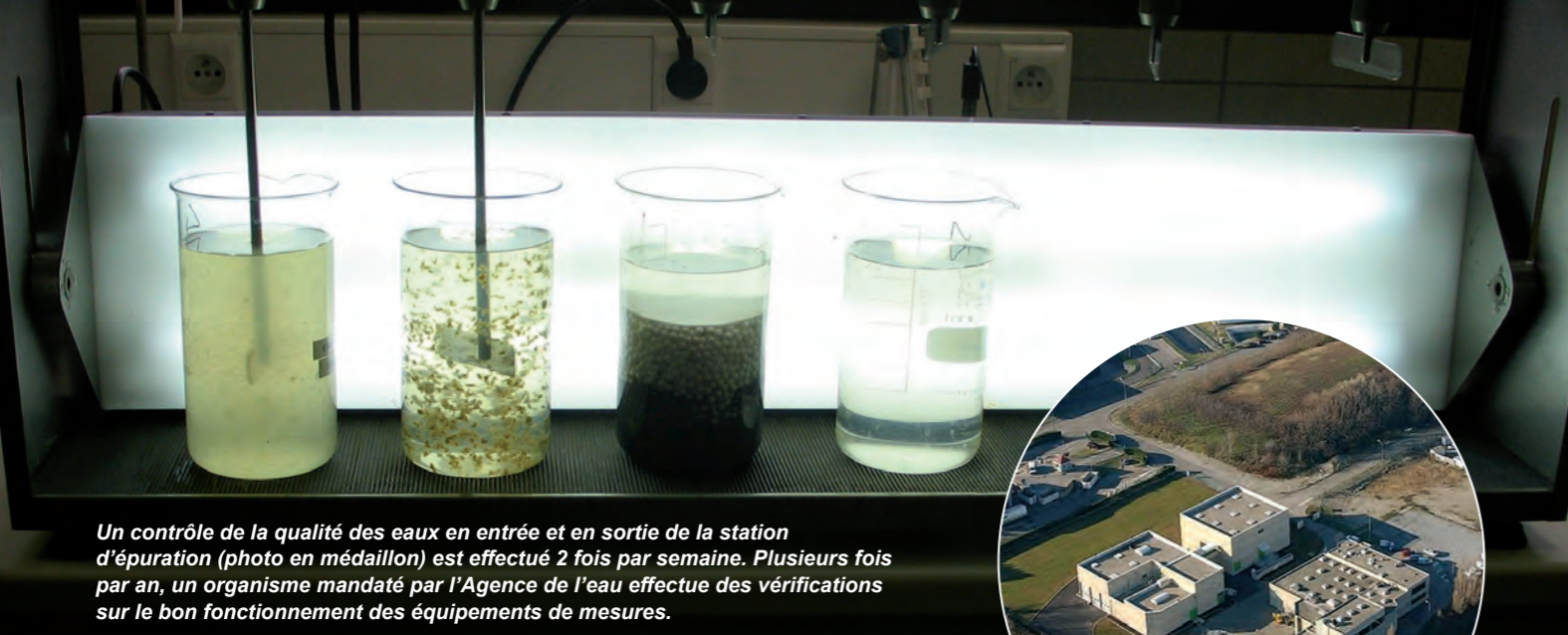


## Population desservie

• 70 904 habitants - selon la population légale recensée par l'INSEE, - soit 27 906 abonnés (+ 2,44 % entre 2017 et 2018).  
 • Consommation moyenne par équivalent habitant : 135 litres/jour (- 6,28 % par rapport à 2017)

## Patrimoine

• 58 km de collecteur intercommunal unitaire.  
 • 393 km de réseaux de collecteurs secondaires unitaires ou séparatifs.  
 • Plus de 7 600 regards et plus de 3 250 grilles et avaloirs.  
 • 30 stations de relevage ou de refoulement.  
 • 7 stations d'épuration (lire page 10).



Un contrôle de la qualité des eaux en entrée et en sortie de la station d'épuration (photo en médaillon) est effectué 2 fois par semaine. Plusieurs fois par an, un organisme mandaté par l'Agence de l'eau effectue des vérifications sur le bon fonctionnement des équipements de mesures.

## LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

- Son fonctionnement est assuré sous la forme d'une délégation de service public confiée à VEOLIA Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage jusqu'en juillet 2024.
- Le volume annuel d'effluents en entrée de station a été calculé à 4 442 623 m<sup>3</sup>, dont 286 781 m<sup>3</sup> mesurés sur le déversoir d'orage situé en entrée de la station (soit le volume d'effluents collectés mais non traités par la station d'épuration et rejetés directement dans le Rhône).
- Le volume facturé aux usagers est de 3 309 730 m<sup>3</sup>, un volume en baisse de 6,3 % par rapport à celui de 2017 (année particulièrement chaude et peu pluvieuse).
- La moitié des eaux traitées à la station d'épuration sont des eaux claires parasites qui réussissent à s'infiltrer dans les canalisations, et des eaux pluviales issues des réseaux unitaires qui ne nécessitent à l'origine aucun traitement.

### 6 stations de taille plus modeste

- **Beauvallon**  
Station d'épuration de Bellevue  
100 équivalents habitants (environ 60 EH raccordés)
- **Chaussan** - Station d'épuration du Richoud  
140 équivalents habitants (environ 80 EH raccordés)
- **Echalas** - Station d'épuration Rodière/Falconnet  
120 équivalents habitants (environ 110 EH raccordés)
- **Mornant** - Station d'épuration de la Plaine  
195 équivalents habitants (environ 160 EH raccordés)
- **Riverie** - 2 stations d'épuration  
303 équivalents habitants (moins de 200 EH raccordés)

### Les boues de la station intercommunale

- Elles sont stockées sur 2 aires situées à Beauvallon (Saint-Andéol-le-Château) et Givors, dont les capacités respectives sont de 2 800 et 1 200 tonnes.
- 4 500 tonnes de boues ont été épandues sur une surface de 321 hectares. Une partie des boues produites - trop liquides pour être convenablement stockées sur les aires prévues à cet effet et être utilisées en épandage - a été envoyée en compostage (225 tonnes).
- Elles sont analysées de façon bimensuelle par un laboratoire agréé pour connaître leur qualité agronomique et détecter la présence d'autres éléments. En cas de mesures non conformes, les boues sont incinérées.
- La siccité\* moyenne des boues était de 32,5 % en 2018.
- Les boues épandues sur l'année respectent les valeurs limites réglementaires sur les éléments traces métalliques et sur les composés traces organiques. Aucune analyse non conforme n'a été relevée.

\*Proportion de matière sèche contenue dans les boues.



Les 4 500 tonnes de boues produites par la station d'épuration du SYSEG sont valorisées par épandage agricole sur une surface de 321 hectares.

## Coût moyen de l'assainissement collectif en € HT/m<sup>3</sup>

COMMUNES	€ HT/m <sup>3</sup>
Beauvallon (Chassagny)	1,9322
Beauvallon (St-Andéol-le-Château)	1,9141
Beauvallon (St-Jean-de-Touslas)	2,1623
Brignais	1,6913
Chaponost (Z.I. des Troques)	1,5522
Chaussan	1,8347
Millery	1,8738
Montagny	1,9238
Mornant	1,7702
Orliénas	1,8713
Riverie	1,9522
St-Laurent-d'Agnay	1,8858
Taluyers	1,9788
Vourles	1,7951
Echalas (Vienne Condrieu Agglo.)	1,9588
Loire-sur-Rhône (Vienne Condrieu Agglo.)	1,7805
St-Romain-en-Gier (Vienne Condrieu Agglo.)	1,7888
<b>MOYENNE</b>	<b>1,8627*</b>



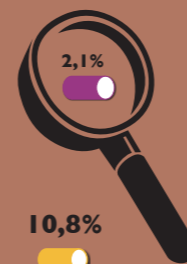
L'unité biologique de la station d'épuration du SYSEG permet de dépolluer les eaux usées à 95 % avant leur rejet dans le Rhône. Les bactéries naturellement présentes dans le fleuve se chargent de la dépollution des 5 % restant.

### Comment est financé le service ?

- Par la surtaxe assainissement perçue auprès des abonnés sur la facture d'eau.
- Par la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau qui était de 123 154 € en 2018. Celle-ci varie d'une année sur l'autre en fonction de la qualité et de la quantité des volumes traités à la station d'épuration.
- Par la Métropole de Lyon qui a versé au SYSEG une participation de 681 026 € pour le transport et le traitement des effluents de Givors et Grigny.

\* Coût incluant la fiscalité relative à la modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)

# FINANCES ET BUDGET



• Dépenses de fonctionnement : 2 353 874 € HT  
ramenées à 1 277 652 €  
(1 076 222 € d'opérations d'ordre)

10,8%



26%



61,1%



- Indemnités des élus (2,1%)
- Charges financières (10,8%)  
Remboursement des intérêts des emprunts
- Charges de personnel (26%)
- Charges à caractère général (61,1%)  
(Entretien des réseaux, véhicules, assurances, frais administratifs, taxes et redevances, frais des locaux, publications, provisions, charges exceptionnelles...)

• Recettes de fonctionnement : 3 136 399 € HT  
ramenées à 2 680 990 € (455 409 € d'opérations d'ordre)

- Quote-part pour les réseaux unitaires à Mornant et Chaussan (0,1%) non représenté sur le graphique
- Remboursement affectation poste sur budget Eaux Pluviales et divers (0,5%)
- Remboursement par le SMAGGA et le SITOM des frais de gestion des locaux et régularisation (0,7%)
- Primes Agence de l'Eau (4,6%)
- PFAC : Participation pour le Financement de l'A.C. (11,7%)
- Participation Métropole de Lyon + Chabanière pour 467 € (25,4%)
- Surtaxe perçue auprès des usagers sur leur facture d'eau pour financer le service (57%)

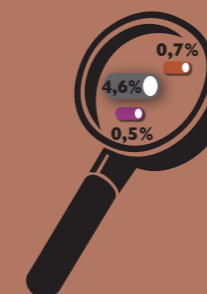
25,4%



57%



11,7%



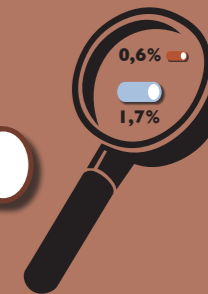
• Dépenses d'investissement : 1 743 011 € HT  
ramenées à 1 287 603 € (455 409 € d'opérations d'ordre)

- Achat de matériel (0,6%)
- Etude du schéma directeur d'assainissement collectif + mise en place du SIG (1,7%)
- Charges financières (37,2%)  
Remboursement du capital des emprunts
- Travaux (60,5%)

60,5%



37,2%



• Recettes d'investissement : 2 558 099 € HT ramenées à 1 481 876 €  
(dont 1 076 222 € d'opérations d'ordre)

- Participations SITOM et SMAGGA (0,07%) non représenté sur le graphique
- Subventions Agence de l'Eau (9,4%)
- Avances Agence de l'Eau (21,5%)
- Affectation du résultat (69,1%)

21,5%



9,4%



69,1%



# EP

eaux pluviales



Le réseau d'eaux pluviales du SYSEG  
comptabilise 117 km de canalisations.





## PRINCIPAUX TRAVAUX



Préparation du gainage d'un des 4 puits d'infiltration des eaux pluviales sur le parvis du parking de la gare à Brignais.  
Mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales sur les communes d'Orliénas et Loire-sur-Rhône.

### • Brignais

Création de 4 puits d'infiltration des eaux pluviales sur le parvis de la gare de Brignais.  
Coût : 192 060 € TTC.

### • Loire-sur-Rhône

Mise en séparatif des réseaux sur les rues Etienne Flachy, Marme et Eglise.  
Coût : 137 081 € TTC.

### • Orliénas

Poursuite de la mise en séparatif du centre bourg avec la réalisation de la phase 2 du projet.  
Coût : 117 501 € TTC.

### • Montagny

Travaux quartier Sourzy et Pré Rond  
Coût : 20 518 € TTC.

### • Echallas

Création de réseaux de collecte d'eaux pluviales  
Coût : 15 324 € TTC.

### • S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agny et Taluyers

Travaux divers  
Coûts respectifs : 9 436 et 5 607 € TTC.

## FINANCES ET BUDGET

### • Dépenses de fonctionnement :

329 381 € ramenées à 146 386 €

(182 995 € d'opérations d'ordre)

■ Charges de personnel (2,8%)

■ Charges financières (7,2%)  
(intérêts et commission des emprunts)

■ Charges à caractère général (90%)  
(entretien des réseaux et des bassins, nettoyage des grilles, curage...)



90%

### • Recettes de fonctionnement :

391 343 € ramenées à 386 557 €

(4 786 € d'opérations d'ordre)

Participation des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Participation des communes	dette et frais de fonct.	frais d'invest.	Quote-part réseaux unitaires	Total
Beauvallon	18 600 €	0 €	2 439 €	21 039 €
Brignais	53 540 €	127 827 €	7 252 €	188 619 €
Chaponost (Z.I. Les Troques)	1 042 €	0 €	0 €	1 042 €
Millery	19 535 €	0 €	4 440 €	23 975 €
Montagny	9 243 €	16 951 €	1 070 €	27 264 €
Orliénas	1 806 €	0 €	681 €	2 487 €
Riverie	408 €	0 €	1 269 €	1 677 €
S <sup>t</sup> -Laurent-d'Agny	21 419 €	7 888 €	431 €	29 738 €
Taluyers	5 151 €	4 688 €	1 426 €	11 265 €
Vourles	19 038 €	0 €	1 276 €	20 314 €
V.C. Agglomération*	40 156 €	16 631 €	2 350 €	59 137 €
<b>Total</b>	<b>189 938 €</b>	<b>173 985 €</b>	<b>22 634 €</b>	<b>386 557 €</b>

\*Echallas, Loire-sur-Rhône, S<sup>t</sup>-Romain-en-Gier

### • Dépenses d'investissement : 668 429 €

■ Taluyers (0,8%)  
Travaux divers

■ S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agny (1,4%)  
Travaux divers

■ Echallas (2,3%)  
Création de réseaux

■ Montagny (3,1%)  
Quartier Sourzy et Pré Rond

■ Orliénas (17,6%)  
Mise en séparatif

■ Loire-sur-Rhône (20,5%)  
Mise en séparatif des rues Flachy, Marme et Eglise

■ Brignais (28,7%)  
Bassin de stockage et puits d'infiltration quartier de la Gare

■ Opérations d'ordre (0,7%)

■ Charges financières (9,9%)

■ Restitution de la subvention du Département (15%)



9,9%

15%

17,6%

20,5%

28,7%

### • Recettes d'investissement : 237 539 € ramenées à 54 544 €

(dont 182 995 € d'opérations d'ordre)

■ FCTVA (35,9%)

35,9%

■ Subvention Agence de l'Eau (64,1%)  
(travaux Brignais)

64,1%

# ANC

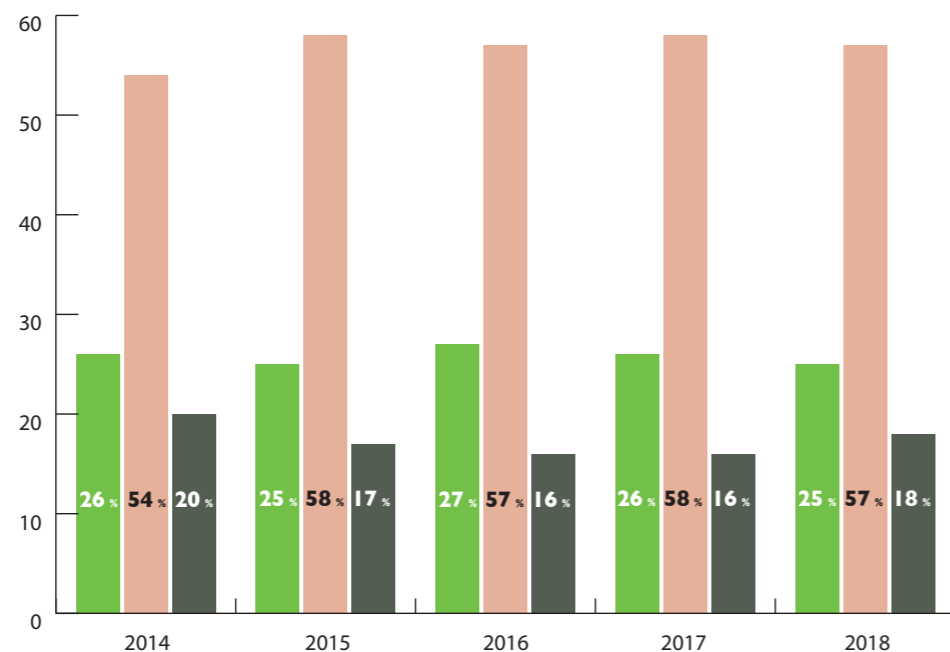
assainissement non collectif



Fossé végétalisé destiné à l'infiltration des eaux traitées par un système d'assainissement non collectif.

## Evolution de la conformité du parc d'ANC

- Avis favorables 😊
- Avis favorables avec réserves 😐
- Avis défavorables ☹️

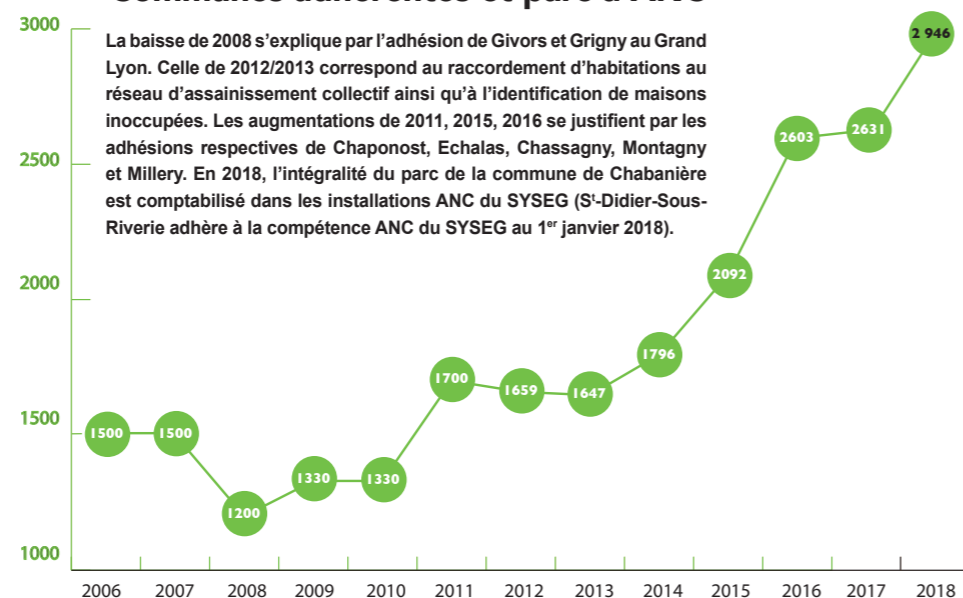


## Une aide pour améliorer les installations défectueuses

Une opération de réhabilitation groupée a été proposée avec les reliquats de l'opération de 2015. Celle-ci a permis de proposer des subventions aux 40 premiers inscrits (56 dossiers de demandes ayant été déposés) soit une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de 3 000 euros par installation pour la réhabilitation d'un assainissement non collectif.

## Communes adhérentes et parc d'ANC

La baisse de 2008 s'explique par l'adhésion de Givors et Grigny au Grand Lyon. Celle de 2012/2013 correspond au raccordement d'habitations au réseau d'assainissement collectif ainsi qu'à l'identification de maisons inoccupées. Les augmentations de 2011, 2015, 2016 se justifient par les adhésions respectives de Chaponost, Echalas, Chassagny, Montagny et Millery. En 2018, l'intégralité du parc de la commune de Chabanière est comptabilisé dans les installations ANC du SYSEG (S<sup>3</sup>-Didier-Sous-Riverie adhère à la compétence ANC du SYSEG au 1<sup>er</sup> janvier 2018).



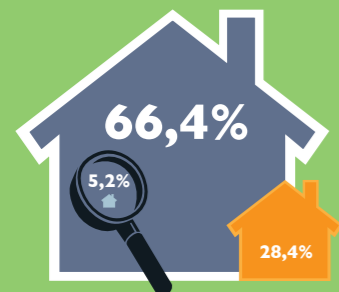
## Répartition du parc et des contrôles

COMMUNES	INSTALLATIONS	CONTRÔLES EN UNITÉS			CONTRÔLES EN %		
		☹️	😐	😊	☹️	😐	😊
Beauvallon	332	62	188	82	19 %	56 %	25 %
Brignais	82	10	63	9	12 %	77 %	11 %
Chabanière	587	146	284	157	25 %	48 %	27 %
Chaponost	423	79	239	105	19 %	56 %	25 %
Chaussan	129	19	62	48	15 %	48 %	37 %
Echalas	283	60	102	121	21 %	36 %	43 %
Loire-sur-Rhône	139	34	47	58	24 %	34 %	42 %
Millery	233	14	203	16	6 %	87 %	7 %
Montagny	78	5	69	4	6 %	89 %	5 %
Mornant	168	20	108	40	12 %	64 %	24 %
Orliénas	218	45	132	41	21 %	60 %	19 %
Riverie	5	1	4	0	20 %	80 %	0 %
Saint-Laurent-d'Agnay	94	9	61	24	10 %	65 %	25 %
Saint-Romain-en-Gier	10	2	5	3	20 %	50 %	30 %
Taluyers	128	32	67	29	25 %	52 %	23 %
Vourles	37	2	33	2	5 %	89 %	6 %
<b>Total</b>	<b>2 946</b>	<b>540</b>	<b>1 667</b>	<b>739</b>	<b>18 %</b>	<b>57 %</b>	<b>25 %</b>

- Légende**
- ☹️ Défavorable : Installation incomplète. Risque sanitaire environnemental. Réhabilitation dans un délai de 4 ans suite au contrôle.
  - 😐 Avec réserve : Installation ancienne. Aucun risque sanitaire environnemental constaté. Réhabilitation en cas de vente dans un délai d'un an.
  - 😊 Favorable : Installation conforme.

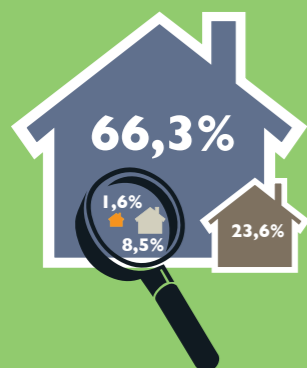
# FINANCES ET BUDGET

• Dépenses de fonctionnement : 76 219 €



- Charges de personnel pour 2 postes de technicien (66,4%) dont un recruté le 8 octobre 2018
- Charges à caractère général + provisions (28,4%) (tournées de vidanges, études à la parcelle, frais d'affranchissement, frais liés au véhicule, téléphone...)
- Opérations d'ordre (5,2%)

• Recettes de fonctionnement : 67 751 €



- Recettes liées aux redevances (66,3%)
- Remboursement des particuliers pour les études à la parcelle et les vidanges (23,6%)
- Primes de l'Agence de l'Eau (8,5%)
- Divers (1,6%)

• Dépenses d'investissement : 2 035 €



- Achat d'un ordinateur et d'un logiciel (100%)

• Recettes d'investissement : 7 647 €  
ramenées à 3 683 € (3 964 € d'opérations d'ordre)



- FCTVA (48%)
- Affectation du résultat (52%)

## Comment se déroule un contrôle ?

### Le contrôle de l'existant porte sur :

1. Le bon état des ouvrages, leurs ventilations, leur accessibilité, le bon écoulement des effluents.
2. L'accumulation normale des boues.
3. La vérification des vidanges et des bacs à graisses.

L'utilisateur bénéficie des conseils apportés par le technicien, notamment sur l'entretien de son installation.

### Les contrôles de conception et réalisation (création et/ou réhabilitation) portent sur :

1. Le contrôle de conception/implantation : validation du projet, vérification du dimensionnement de la filière, du respect des distances réglementaires, la cohérence entre la filière préconisée en fonction du type de sol rencontré.
2. Le contrôle de réalisation : au moins deux visites dont une avant remblaiement afin de vérifier le respect des règles de l'art.

## Combien ça coûte ?

Le budget du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) s'équilibre uniquement au moyen des redevances perçues auprès des usagers. Elles sont facturées par celui-ci une fois le service effectué. Il dispose d'une régie de recettes pour leur encaissement. En cas de non paiement, c'est le Centre des Finances Publiques de Givors qui est en charge du recouvrement de ces sommes. La redevance d'assainissement n'est pas soumise à la TVA.

### Montant des différentes redevances au 1<sup>er</sup> jan. 2018 :

- Contrôle de bon fonctionnement (tous les 6 ans) : 132 €  
Si caractère urgent : majoration de 40 €
- Contrôle de conception d'implantation : 100 €
- Contrôle de réalisation exécuté dans le cadre d'une création ou d'une réhabilitation : 150 €
- Redevance dans le cadre de la prestation d'entretien des systèmes d'ANC : 30 €/vidange.



Infiltration des eaux traitées sur un système d'assainissement non collectif.

**259 contrôles d'installations existantes effectués.**

**50 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées réalisés.**

# Les équipes 2019

## LE BUREAU

- **Gérard FAURAT**  
Président
- **Dominique VIRET**  
1<sup>er</sup> Vice-Président / Assainissement collectif et eaux pluviales
- **Guillaume LEVEQUE**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président / Finances
- **François PINGON**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président / Assainissement non collectif
- **Gérard MAHINC**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président / Communication

## LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

### Beauvallon

**André MONTET**  
**Gérard FAURAT**  
**François PINGON**  
Françoise TRIBOLLET  
Thierry PERRIN  
Didier GARNIER

### Brignais

**Dominique VIRET**  
**Josiane MOMBRUN**  
**Colette VUILLEMIN**  
Jean-Philippe GILLET

### Chabanière

**Maurice OLAGNIER**  
**Michel DUBOST**  
Gilles BARBERET

### Chaponost

**Jean-François PERRAUD**  
Rémi FOURMAUX

### Chaussan

**Catherine LAMENA**  
Aurélien BAS

### Millery

**Guillaume LEVEQUE**  
Michel CASTELLANO

### Montagny

**Pierre FOUILLAND**  
Didier DUMONT-BURDIN

### Mornant

**Yves PAPIILLON**  
**Christian GALLET**  
Emmanuel BANDE

## LES PERMANENTS

- **Christelle FARGEAS** - Directrice
- **Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS** - Responsable technique
- **Gaëlle BADOIL** - Technicienne
- **Kimberley BONTE** - Technicienne
- **Christophe DOMENGET** - Technicien
- **Angélique JUTHIER** - Technicienne
- **Robin SANIARD** - Technicien
- **Régine THOLLET** - Secrétaire
- **Claire VIRICEL** - Secrétaire
- **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication

### Orliénas

**Gérard GOUJON**  
Thierry BADEL

### Riverie

**Vincent GUGLIELMI**  
Jean-Jacques BADIOU

### S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agy

**Denis MONOD**  
Jean-Jacques DURANTIN

### Taluyers

**Jean-Jacques COURBON**  
Jean-Pierre MARCONNET

### Vourles

**Thierry DILLESEGER**  
Jean-Pierre COMBLET

### Vienne Condrieu

**Agglomération**  
**Laurent CHARPENTIER**  
**Gérard MAHINC**  
**Roger SIMON**  
Jean-Luc FOISON  
Charles GOUTARET  
Alain CLERC



Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors  
262, rue Barthélemy Thimonnier - Parc d'activités de Sacunç - 69530 Brignais  
04 72 31 90 73 / syseg@smagga-syseg.com /www.syseg.fr